

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **LUXMETAL CONSTRUCTIONS METALLIQUES**. (arrêté N° **3/26/0077** du 8 juillet 2026) pour l'exploitation d'ateliers de travail de métaux, stockage de substances et mélanges classés, 240 Z.A.E Wolser A à Bettembourg.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : **du 15 juillet 2026 au 24 août 2026**

Bettembourg, le 13 juillet 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Jean Marie JANS
Bourgmestre